

## RAPPORT ANNUEL 2013





## MESSAGE DU PRÉSIDENT

De par la grande richesse et la diversité des prestations offertes à nos différentes populations accueillies, qui s'étendent :

- de la formation de nos stagiaires à l'emploi ;
- de la petite enfance au monde adulte ;
- de l'éducation à l'enseignement spécialisé ;
- des soins à la personne en situation de handicap à son intégration sociale ;
- du soutien à la personne en situation d'addiction à son affranchissement ;
- des besoins spécifiques en rattrapage scolaire aux apprentissages adaptés.

Nos institutions tentent d'apporter les meilleures réponses possibles pour satisfaire les attentes de personnes confrontées à ces diverses situations de vie.

Elles doivent également faire face aux contraintes budgétaires qui guident l'accomplissement de leurs contrats de prestations. L'exigence est de maintenir la qualité requise afin de répondre aux attentes de nos bénéficiaires comme de nos partenaires et collaborateurs, dans ce système en tension. En ce sens, au travers des assemblées générales de l'AGOEEER, elles travaillent activement à réconcilier ces attentes apparemment contradictoires.

Espérons que, dans ce contexte économique difficile, nous puissions toujours garantir nos prestations dans une société de performance, qui devient avec le temps de plus en plus en attente de réponses médicalisées ou juridiques.

Le monde bouge... l'AGOEEER aussi, soyons optimistes !

Hervé Durnat

## RAPPORT DU SECRÉTARIAT

A l'image de 2012, l'année 2013 de l'AGOEER a été intense, tant pour l'association elle-même que dans ses relations avec ses partenaires.

Les membres du Bureau se sont réunis à 12 reprises et ont convoqué 4 assemblées générales.

De manière plus individuelle, les membres ont été partie prenante de divers groupes de travail et commissions, en fonction de leur spécificité d'intervention.

Le Bureau de l'AGOEER s'est quelque peu modifié dans sa structure, en raison du départ de M. Christian Frey et de l'arrivée de M. Pierre Coucourde le 1<sup>er</sup> décembre 2013. Il est actuellement composé d'un Président, de deux vice-présidents, représentant les secteurs de l'enseignement spécialisé et de l'éducation spécialisée, ainsi que de quatre autres membres.

### PRISES DE POSITION ET RENCONTRES

---

#### Prises de position

- En février 2013, l'AGOEER et INSOS Genève (association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap) ont pris position de manière commune, auprès du DIP et du DSE, plus particulièrement auprès de MM. Thorel et Blum, concernant les contrats de prestations 2014-2017. Leur exigence commune a été d'y faire figurer la modification concernant les prestations des partenaires, les références au droit fédéral et enfin le rajout des prestations d'accompagnement à domicile (ADom), points qui figuraient dans le contrat précédent et qui avaient ensuite été supprimés. Ces deux associations ont également demandé de supprimer l'énumération du nombre de places, de définir les appellations (HO H A Cdj ADom), d'intégrer que le système SCORE impliquera une augmentation et une adaptation des subventions de l'Etat, de reconnaître un aspect qualitatif en référence au travail fourni entre les IGE et l'OEJ, de conserver les critères OFAS pour les taux d'occupation (pour les journées

et pour les heures de travail en atelier) et de supprimer les indicateurs de référence au taux de rotation – d’absentéisme, qui ne permet pas de mesurer la qualité des prestations fournies par un organisme.

- En juin 2013, les IGE (Institutions Genevoises d’Education) ont interpellé le Conseiller d’état, M. Charles BEER, concernant les futurs contrats de prestations. Elles lui ont fait part de leur désaccord concernant un certain nombre de points, dont celui du mode de calcul des frais de nourriture et d’entretien. Les remarques ont pu être prises en compte par ce département, dans une large mesure, mais les difficultés financières rencontrées par certains organismes persisteront, les subventions n’étant pas suffisantes. Par ailleurs, les montants octroyés pour les stagiaires ayant également été diminués, certaines institutions se sont vues contraintes d’en limiter le nombre. Les contrats de prestations du groupe IGE ont néanmoins été signés au début du mois de septembre.
- A fin 2013, l’AGOEER a pris position auprès du Président du Conseil d’Etat, concernant le drame survenu à la Pâquerette, en affirmant que la mission confiée aux institutions implique immanquablement une prise de risque et des doutes, nécessaires à l’accompagnement socio-thérapeutique des bénéficiaires. La position de l’AGOEER est claire: ce drame, tragique bien-sûr, ne devrait pour autant pas laisser place à la peur, peur qui finalement dicterait la politique de prise en charge au sein des établissements d’éducation spécialisée. A terme, ce seraient les personnes accueillies qui seraient pénalisées.

### **Rencontres et partenariat**

- En octobre 2013, une première rencontre entre tous les directeurs des Institutions Privées Spécialisées et les DSSI (Directeurs de la Scolarité Spécialisée et de l’Intégration) s’est tenue dans les locaux de l’ARC, une autre école. L’objectif était de faire connaissance, de présenter les différentes structures et de poursuivre la bonne communication entre les instances, élément important, tant pour les parents que pour les enfants. Au vu de l’intérêt suscité par cet échange, il a été prévu de renouveler ces rencontres une fois par année.

- **Le partenariat avec l'Office de la Jeunesse**, plus particulièrement avec M. Gilles Thorel et Mme Francine Teylouni, s'est poursuivi et perdurera en 2014. Les points principaux abordés ont été d'une part, la suite à donner au rapport sur l'éducation et les disponibilités financières possibles pour des projets innovants en 2014, et d'autre part quels projets alternatifs peuvent être envisagés (en complément aux IGE) pour l'accueil à seuil bas et pour l'AEMO avec hébergement. Parallèlement, l'AGOEER s'est positionnée pour obtenir des prestations du Service Santé Jeunesse pour les Institutions Privées Subventionnées de même que pour l'accès à l'Economat Cantonal.
- **Sur le plan syndical**, l'AGOEER a répondu à la demande des syndicats et du Président du Conseil d'Etat, M. Charles Beer, de chiffrer les coûts des améliorations demandées, suite à une enquête lancée par les syndicats sur la flexibilité des horaires de travail dans le secteur de l'éducation spécialisée. Ces améliorations portaient sur un décompte intégral des nuits en lieu et place d'un forfait de 4 heures pour une nuit d'une durée de 8 heures effectives, l'octroi d'une, deux ou trois semaines de congé supplémentaire pour arythmie et l'application d'une compensation de 10 % en temps, entre 23h et 6h du matin en plus des indemnités pour les heures travaillées hors horaire administratif (HHHA).
- Le groupe de travail chargé des négociations avec les syndicats pour le **renouvellement de la CCT** a subi quelques modifications dans sa composition et s'est réuni en novembre pour déterminer sa ligne de travail. L'assemblée générale de l'AGOEER a accepté qu'il se dote d'un appui juridique. Le travail de négociation pour le renouvellement de la CCT débutera en juin 2014.

- Le Bureau de l'AGOEER a mis en place des rencontres bisannuelles avec les syndicats, pour échanger sur la situation générale des institutions. Dans un premier temps, les sujets ayant retenu l'attention ont été la transmission de l'information de la CCT au niveau du personnel, les contrats de prestations et la composition de la Commission Paritaire. Pour l'année 2013, la Présidence de cette commission, qui par ailleurs comportera 4 membres de l'AGOEER et 1 suppléant, ainsi que 4 membres des syndicats et 1 suppléant, est revenue aux syndicats. Les points à prévoir pour 2014 seront le calendrier des rencontres pour le renouvellement de la CCT, l'implantation du nouveau système SCORE pour les institutions et l'implication de l'enseignement le mercredi matin pour les Institutions Privées Subventionnées.

## FORMATION ET COLLOQUE

---

### Formation

En novembre, sous l'impulsion de Bernard Hofstetter, coordinateur de l'ACASE, une formation LIPAD, commune à l'AGOEER et à INSOS Genève, a été dispensée à tous les responsables d'institutions intéressés par le problème de la *Loi sur la protection des données*. Cette formation a été donnée par Mme Dubois, spécialiste de son application.

### Colloque

Le colloque d'INTEGRAS, en avril 2013, intitulé « Le lien dans la relation éducative. Le lien dans tous ses états! » a permis de mettre en évidence que l'action éducative par la création d'un lien, tant dans le monde de l'éducation sociale que dans celui de la pédagogie spécialisée, est bien le moyen privilégié et valorisé par les professionnels. Malheureusement, ce lien est aussi tributaire des conditions de vie comme des contextes socio-économiques environnementaux.

Françoise Déruaz

## CONSEIL DE FONDATION DE LA HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

---

Ce Conseil fondation a vécu en 2013 la dernière année de son existence. En effet, en conséquence de la nouvelle Loi sur les Hautes Ecoles spécialisées du Canton de Genève, ce Conseil a été amené à disparaître au profit de la mise en place d'un Conseil académique qui devrait lui succéder en 2014. Quoiqu'il en soit la présence d'un représentant de l'AGOEEER dans ce Conseil a été une manière, entre autres, de soigner les relations entre les institutions genevoises d'éducation, d'enseignement et de réinsertion avec l'institution de formation d'une grande partie de son personnel.

Durant l'année 2013, ce Conseil s'est réuni à 5 reprises et a traité les sujets suivants :

- Enjeux de la formation continue en travail social pour la HETS et les institutions.
- La Convention inter cantonale en lien avec la gouvernance de la HES-SO et les perspectives pour le domaine du Travail social.
- Missions de la recherche dans les HES-SO et présentation des enjeux par le CERES.
- Positionnement de la filière Psychomotricité au niveau de la certification et de son statut.
- Les défis pour l'avenir de la HETS et des formations.

La séance de clôture a mis en valeur la nécessité de nourrir les liens entre le lieu de formation et les terrains de pratique, d'y développer davantage encore la recherche, comme outil de lecture des évolutions tant des publics que de l'action sociale, éducative, communautaire et d'insertion.

Nous souhaitons du succès dans la poursuite de ces réflexions au sein du Conseil académique, auquel nous avons exprimé notre souhait de participer en tant que représentant de l'éducation sociale.

Hervé Durnat

## COMMISSIONS

### COMMISSION STRATÉGIQUE SOCIALE

---

Suite à la mise en place de l'organisation définitive de l'OrTra, finalisée dans le courant de l'année 2012, ce rapport d'activité recouvre la période allant de janvier 2012 à juin 2013. Cela pour répondre aux exigences comptables devant s'aligner sur l'année scolaire.

La Commission stratégique sociale est composée paritairement de membres employeurs et membres employés, représentés par des syndicats et associations professionnelles. La Commission recouvre les domaines de la petite enfance, du handicap, de la personne âgée.

La Commission s'est réunie huit fois au cours de cet exercice durant lequel de profonds changements organisationnels ont été menés et de nombreux sujets abordés et/ou traités.

#### **Organisation**

- Une coprésidence paritaire de la Commission stratégique sociale a été élue de manière à avoir ainsi un comité OrTra lui aussi paritaire.
- Dans le cadre de la professionnalisation de l'OrTra nous avons eu le plaisir d'accueillir une directrice, Mme Corinne Leuridan en charge de l'ensemble de l'OrTra.
- Toujours dans le cadre de cette professionnalisation et plus particulièrement pour le secteur du social l'arrivée d'une responsable de ce dernier, en la personne de Mme Marie-Eve Tejedor.

Nous ne pouvons que nous réjouir de leurs arrivées, car ceci a permis de finaliser, de protocoler et d'organiser de manière encore plus pratique les divers processus dévolus à la Commission stratégique sociale. Ne serait-ce



Photographe Jean-Luc Brutsch © Fondation Ensemble

que par exemple les procédures de nomination, les suivis des multiples dossiers, les interactions et relations avec différents partenaires, les préparations des séances de la Commission stratégique...

### **Sujets abordés et/ou traités**

- Gestion des candidatures d'experts aux examens, d'experts VAE ASE et de commissaires d'apprentissage ASE.
- Suivi de l'enquête « Stage » auprès des employeurs membres de l'OrTra
- Suivi du dossier « Fonds social » avec SavoirSocial.
- Finalisation du plan de formation de l'aide en soins et accompagnement (ASA).
- Suite à la dissolution de la Fors reprise des CIE pour les ASE par l'OrTra Genève.
- Positionnement en défaveur du PEC Travailleur communautaire ES.
- Mise en place de la formation raccourcie ASE.

En mai 2013 Mme Durnat annonçait sa démission du poste de cheffe-experte pour la fin octobre 2013. Le mode de remplacement qui a été mis en place pour suppléer à sa succession a été élaboré en septembre 2013 et fera donc partie du rapport d'activité 2013-2014. Mais nous tenons déjà, ici, à la remercier pour son travail, son engagement et ses qualités personnelles. Nous pouvons affirmer qu'elle a été un des piliers principaux à l'élaboration et à la mise en place de ce nouveau métier qu'est l'ASE.

Nous pouvons conclure sur le fait que la Commission a gagné et va continuer à gagner en efficience et ainsi mieux contribuer à l'amélioration de la formation et du devenir de ces très nombreuses personnes qui projettent leur avenir professionnel dans le social. C'est-à-dire à cette extraordinaire mission qui est de travailler avec l'humain, du petit bébé à la crèche, à la personne âgée en EMS, en passant par le difficile sujet du handicap.

Alain Collard  
Blaise Ortega

## **COMMISSION CONSULTATIVE DE L'INTÉGRATION DES ENFANTS ET DES JEUNES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS OU HANDICAPÉS (CCLIJBEP)**

---

Durant l'année 2013, les membres de la CCLIJBEP se sont réunis à 5 reprises.

Comme l'année dernière, les commissaires ont pu s'exprimer au travers de leurs questionnements et leurs témoignages durant le point consacré à la liste des écueils régulièrement à l'ordre du jour des séances de la Commission.

D'autre part, les sujets suivants ont occupé les membres de la CCLIJBEP :

- le concept de l'école inclusive en présence de Monsieur Charles Beer Président du DIP et de Madame Paola Marchesini, directrice générale de l'enseignement ;
- le traitement des problèmes liés à la prise en charge de la petite enfance ;
- une présentation de la classification internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé par Monsieur Jean-Louis Korpès, Professeur à la HETS de Fribourg ;
- le dispositif AIS, bilan et perspectives, présenté par Madame Marianne Frischknecht, secrétaire générale du DIP ;
- nouvelles de la rentrée 2014 par les représentantes de l'Etat : Mesdames Catherine Schümperli Younossian et Renate von Davier.

Jacqueline Dussex

## **LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

---

La CES s'est réunie à 6 reprises en 2013. Le point fort de cette année a été la remise du rapport sur la Réforme de l'éducation spécialisée au Chef du Département de l'Instruction publique quelques 6 mois précédant la fin de la législature. Ce rapport a été vu par la Commission comme un bon outil pour le futur Conseil d'Etat notamment. Il s'est voulu comme une photographie du dispositif existant, posant de manière précise les enjeux mais également les manques en termes de données fiables, impossibles

à réunir en l'absence d'outil de récolte de données. Les membres de la Commission souhaitent développer un tel outil. D'autre part, la Commission a souhaité mettre l'accent sur 3 axes d'une politique d'action : le soutien à la parentalité, la protection de l'enfant et la prévention précoce. Ce rapport a également permis de faire le constat d'une évolution positive dans la nature des prestations développées depuis 2008, date de la demande de la réforme, notamment dans le développement souhaité depuis longtemps sur le canton de Genève d'une AEMO.

La Commission relève toutefois qu'il reste du chemin à parcourir, principalement dans l'apport de réponses plus adaptées aux besoins de la prise en charge psychiatrique des enfants et des adolescents. Il faudrait un meilleur soutien aux enfants et aux parents dans la toute petite enfance et il y a aussi la nécessité d'avoir un dispositif plus souple au niveau institutionnel en ce qui concerne la mixité, les fratries, l'âge, les alternances famille-institution, la nature de l'accompagnement, ceci en dépit des normes fédérales (OFJ) contraignantes.

Dominique Chautems Leurs  
Olivier Baud

## **LE GROUPE DE TRAVAIL ROMAND: GRES**

---

Cette année, le GRES a fait des démarches pour aller à la rencontre de modèles et d'institutions tessinois. Après une rencontre qui a eu lieu à Lugano en novembre, il a été décidé de changer de nom en raison de l'intégration de collègues directeurs, désireux de rejoindre les réflexions du groupe. Le GRES est donc devenu la CLES: Commission Latine de l'Education Spécialisée, les rencontres s'étaleront dès lors en Suisse romande et au Tessin.

Les thèmes traités cette années ont porté sur :

- l'amélioration des relations entre les domaines de la santé et de l'éducation. Une charte fixant le cadre d'un partenariat entre la pédopsychiatrie et les institutions a été élaborée et signée par le Président de

la CLES et la présidente de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents-SSPPEA. Pour inaugurer cette charte, une demi-journée a eu lieu le 4 octobre, organisée par le CLES et le CHUV à Lausanne, réunissant quelque 150 personnes au niveau romand et toutes intéressées et désireuses de travailler au renforcement et à l'amélioration des liens entre l'éducation sociale et la pédopsychiatrie. Cette Charte devrait être introduite dans tous les cantons romands ;

- une réflexion sur les Droits de l'Enfant avec les apports d'Eric Paulus, professeur à la Haute école spécialisée de travail social de Lausanne, l'EESP. Ceci comme une opportunité de continuer de se questionner sur ce que l'on propose aux enfants, et plus particulièrement en cette année d'excuses de la confédération aux familles et aux enfants qui ont été abusivement retirés dans un passé pas tout à fait lointain ;
- le démarrage d'une étude visant à mettre en lumière les politiques cantonales en faveur des familles d'accueil, dans le but de comprendre comment dans les diverses régions sont articulés les liens entre l'hébergement en familles d'accueil et celui en institution. La question visait à repérer les modèles de formation, d'encadrement et de rétribution en vigueur dans les différents cantons. La CLES constate une grande diversité de pratiques qui ne relèvent pas de politiques clairement instituées ;
- la poursuite de la réflexion sur les outils et méthodes d'évaluation des institutions éducatives.

La CLES a effectué trois visites d'institutions : la Fondation des Billodes au Locles, la Fondation Amilcare à Lugano et l'institution thérapeutique de SOMOSA à Winterthur.

Dominique Chautems Leurs

### **Groupe de Liaison**

Ce groupe se réunit sous la présidence de la direction du SPMI, les acteurs concernés par les placements, notamment ceux qui ne trouvent pas d'issue, dans le but précisément d'élaborer des pistes et d'aider ainsi les assistants sociaux à résoudre des problèmes d'orientation. Les situations traitées concernent principalement de tous jeunes enfants, des bébés qui sont à l'hôpital en attente d'un lieu ou d'une famille d'accueil et les adolescents avec de graves troubles du comportement.

Les séances se déroulent tous les mois, moyennant qu'il y ait des situations à traiter. Les échanges à propos des problèmes amenés, souvent par les travailleurs sociaux du SPMI, sont riches et profitent des éclairages apportés tant par les travailleurs sociaux, les médecins (HUG – OMP), que par les directions d'institutions qui ensemble s'efforcent de dégager des pistes pouvant amener à une meilleure orientation des mineurs. Ce groupe a la particularité de réunir autour de la même table et autour de situations aigües des acteurs qui peinent parfois à se rencontrer. Il permet également de cibler les spécificités existantes et manquantes dans ce canton qui sont ensuite relayées dans les contextes de chacun.

Dominique Chautems Leurs



Photographe Jean-Luc Brutsch © Fondation Ensemble

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2012)

<b>ACTIF (CHF)</b>	31.12.2013	31.12.2012
<b>Actif circulant</b>		
CCP 12-2449-6	131'976.36	119'193.87
Impôt anticipé	0.00	91.60
Actifs transitoires	1'155.50	1'150.90
	133'131.86	120'436.37
<b>Total de l'actif</b>	<b>133'131.86</b>	<b>120'436.37</b>

### **PASSIF (CHF)**

<b>Fonds étrangers</b>		
Passifs transitoires	4'024.10	3'438.15
	4'024.10	3'438.15
<b>Fonds propres</b>		
Capital au 1 <sup>er</sup> janvier	117'499.22	160'675.67
Bénéfice / (perte) de l'exercice	11'608.54	-43'677.45
	129'107.76	116'998.22
<b>Total du passif</b>	<b>133'131.86</b>	<b>120'436.37</b>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2013

(avec chiffres comparatifs de l'exercice 2012)

	Exercice 2013 Budget	Exercice 2013 Réalisé	Exercice 2012 Réalisé
<b>PRODUITS (CHF)</b>			
Cotisations des membres	125'000.00	118'539.13	119'099.45
Sous-locations	0.00	0.00	4'007.50
Intérêts créanciers	300.00	79.96	178.05
<b>Total des produits</b>	<b>125'300.00</b>	<b>118'619.09</b>	<b>123'285.00</b>
<b>CHARGES (CHF)</b>			
Salaires	75'000.00	63'474.85	76'127.10
Charges sociales	13'750.00	16'389.80	15'675.55
Frais formation	5'000.00	760.00	12'225.20
Assurances	1'500.00	631.80	367.50
Loyer et charges	9'784.00	9'420.60	10'076.40
Honoraires fiduciaire	2'000.00	1'944.00	2'214.00
Frais de déplacement	200.00	46.60	408.00
Frais de bureau	865.00	636.95	2'101.40
Frais informatiques	2'000.00	1'414.10	4'875.10
Frais de port	300.00	153.05	288.05
Télécommunications	2'300.00	1'364.25	1'733.35
Location copieur	0.00	1'451.60	1'492.60
Livres, revues et documentation	500.00	3'493.55	3'419.60
Cotisations	2'500.00	2'000.00	2'050.00
Frais publicité	1'000.00	0.00	0.00
Frais cité des métiers	0.00	1'000.00	31'171.00
Frais assemblées	2'500.00	2'829.40	2'737.60
<b>Total des charges</b>	<b>119'199.00</b>	<b>107'010.55</b>	<b>166'962.45</b>
<b>Bénéfice/(perte) de l'exercice</b>	<b>6'101.00</b>	<b>11'608.54</b>	<b>-43'677.45</b>

## **LISTE DES MEMBRES AGOEER 2013**

---

### **Fondation Officielle de la Jeunesse**

Olivier Baud  
olivier.baud@foj.ch

### **Argos**

Hervé Durngat  
herve.durngat@argos.ch

### **Ecole Protestante d'Altitude**

Mario Junod  
bernard.petitpierre@bluewin.ch

### **Fondation Ensemble**

Jérôme Laederach  
j.laederach@fondation-ensemble.ch

### **Astural**

Dominique Chautems-Leurs  
d.chautems-leurs@astural.ch

### **L'ARC, une autre école**

Jacqueline Dussex  
info@larc.ch

### **Fondation Thaïs**

#### **La Maison des Champs**

Christiane Gaud  
cgaud@associationthais.org

### **AJETA**

Mireille Gossauer  
migozu@sunrise.ch

### **Atelier X**

Elisabeth Saugy  
saugy.e@bluewin.ch

### **Hospice Général: Infor jeunes**

Philippe Sprauel  
philippe.sprauel@hospicegeneral.ch

### **Clair Bois**

Pierre Coucourde  
pierre.coucourde@clairbois.ch

### **SGIPA**

Angelo Pronini  
angelo.pronini@sgipa.ge.ch

### **Aigues-Vertes**

Laurent Bertrand  
lbertrand@aigues-vertes.ch

### **ACASE**

Bernard Hofstetter  
b.hofstetter@acase.ch

### **La Voie Lactée**

Roland Russi  
lavoielactee@bluewin.ch

Un chaleureux remerciement aux Fondations Aigues-Vertes, Clair Bois et Ensemble qui ont aimablement mis à disposition les images de ce rapport.



4 rue de la Maladière | 1205 Genève  
T 022 810 32 85 | F 022 810 32 89  
[www.agoeer.ch](http://www.agoeer.ch)